

19e session de la Conférence FAO

Déclaration générale du Chef de la délégation suisse

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président, au nom de la Suisse et de ma délégation, je vous félicite très vivement pour votre élection à la présidence de notre Conférence. J'ai confiance que sous votre conduite nous aurons un débat riche et fructueux.

Le Directeur général de notre Organisation, M. Edouard Souma, a imprimé un nouveau dynamisme à la FAO. La réorientation qu'il a proposée va à bien des égards dans la direction que j'avais, parmi d'autres, proposée ici-même à plusieurs reprises. Monsieur le Directeur général, je tiens à vous réitérer ici mes félicitations pour l'énergie avec laquelle vous avez entrepris d'accroître l'efficacité de la FAO et de l'orienter toujours plus vers des activités susceptibles d'apporter des résultats concrets à court ou moyen terme. Mais en même temps je dois vous informer, et vous le savez déjà, que mon gouvernement n'est pas toujours d'accord avec la forme qu'ont prises certaines de vos propositions. J'y reviendrai tout à l'heure.

Avant d'aborder les points principaux de l'ordre du jour, j'aimerais exprimer quelques considérations sur le thème commun qui nous a été proposé, à savoir l'investissement dans le secteur agricole et ses incidences sur le plan national et international. Cela me conduira aussi à parler très brièvement de certains aspects de l'ajustement agricole international et du développement rural.

Chez nous, le capital investi dans l'agriculture par unité de travail est de l'ordre de 120 à 150'000 francs suisses, soit 50 à 65'000 dollars des Etats Unis. Par hectare, ce capital représente aujourd'hui près de 21'000 francs suisses, contre 12'000 au début des années soixante. L'actif total moyen par exploitation a ainsi subi une croissance rapide du fait de la mécanisation, de l'agrandissement des exploitations et de l'inflation. En moyenne, un peu plus de la moitié de ce capital productif appartient à l'exploitant; l'endettement, quoiqu'il progresse en valeur absolue, est resté stable exprimé en pourcentage de l'actif. C'est dire que la capacité d'autofinancement de l'agriculture s'est accrue au même rythme que les capitaux investis dans ce secteur.

Pour assurer à nos agriculteurs des moyens d'investissements suffisants ainsi qu'un revenu équitable, nous avons dû fixer les prix payés aux agriculteurs à un niveau convenable et verser des subventions importantes dans les régions défavorisées par le climat ou la topographie. De plus, l'état a stimulé l'investissement par un système de crédit à des conditions très favorables.

Le résultat de cet investissement important et de l'amélioration continue des structures fut un accroissement très rapide de la productivité, productivité du travail, du bétail et du sol. Ce gain de productivité, lié à une diminution sensible des postes de travail, a permis d'assurer un revenu moyen convenable à notre population agricole, à un coût supportable pour le budget de l'état. Sans doute cette productivité accrue a-t-elle eu d'autres conséquences, telle que l'apparition d'excédents sectoriels. Elle a cependant permis le maintien de notre taux d'auto-provisionnement global, malgré un fort accroissement de la population résidente.

Il n'en reste pas moins que la Suisse importe 50 pour cent de ses besoins en produits alimentaires et que ses importations agricoles par habitant sont parmi les plus élevées du monde. Dans cette situation, nous ne pensons pas qu'il soit de bonne politique de réduire notre investissement et notre production agricoles afin d'importer encore plus. Notre population agricole ne représente plus que six pour cent de la population active. Elle est un des moteurs essentiels à la vie de nos campagnes, de nos villages et de nos vallées. Nous désirons défendre notre mode d'occupation décentralisé du territoire, entr'autres en maintenant une population agricole solide. Nos terres doivent rester en exploitation, prêtes à assurer notre auto-suffisance alimentaire au cas où nos approvisionnements seraient compromis.

Débordant le cadre national, nous voulons exprimer ici notre conviction que l'auto-financement doit être à la base de l'investissement en agriculture, investissement renforcé et appuyé par un système de crédit agricole décentralisé et une politique des structures et des prix qui permette à chaque famille d'agriculteur de vivre décemment. A long terme toutefois, les campagnes ne sauraient vivre que de l'agriculture; une décentralisation des activités industrielles et de service est également indispensable.

Le principe du rôle prioritaire de l'auto-investissement étant posé, nous reconnaissons aussi l'importance d'une aide internationale à l'investissement agricole, comme un élément complémentaire ou catalyseur. La priorité accordée à l'activité d'investissement dans le Programme de Travail et Budget de la FAO rencontre ainsi notre assentiment. Puisse-t-il s'établir une coopération toujours plus fructueuse entre la FAO et les organismes de financement, le FIDA en particulier.

La priorité d'un Programme d'action pour la réduction des pertes alimentaires semble être unanimement reconnue et je ne m'y attarderai pas. Les critères prévus par le Directeur général pour approuver les projets relevant de ce programme sont eux aussi tout à fait appropriés. Par conséquent nous accordons notre plein appui à ce programme.

Quant à la nécessité de la création d'un Fonds spécial pour financer ce programme, elle ne nous paraît pas démontrée. Il nous semble que les avantages que le Directeur général escompte d'un tel fonds, sont une continuité du financement et la faculté qui en découle de planifier à moyen terme. Or, à notre sens, les contributions à usage restreint que les donateurs fourniraient dans le cadre du Programme d'action - comme ils le font par exemple dans le cadre du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire - procureraient les mêmes avantages, à condition qu'elles soient assorties annuellement de prévisions indicatives de contribution pour 2 ans. La Suisse est disposée à participer, sous cette forme et à bref délai au programme en question, dans le cadre d'un effort commun réunissant des apports d'autres Etats membres ainsi que des ressources multilatérales.

Pour ce qui est d'allouer à un tel Fonds spécial 10 millions de dollars à prélever sur le compte d'attente de l'Organisation, cette manière de procéder appelle les plus expresses réserves de notre part. Les gains de change accumulés sur ce compte d'attente devraient, selon le Règlement financier de la FAO, être rétrocédés aux Etats membres en étant bonifiés sur leurs contributions régulières pour le prochain biennium. Si cet excédent, constitué de contributions obligatoires à l'Organisation, devait être utilisé contrairement à sa destination initiale, il en résulterait un précédent regrettable, autant en ce qui concerne la FAO que d'autres organisations du système des Nations Unies. Ma délégation pourrait en revanche accepter que les Etats membres soient invités à verser au Programme de réduction des pertes alimentaires une contribution volontaire équivalente - ou supérieure - à la quote-part d'excédent qui leur revient.

Mon gouvernement appuie les priorités à moyen terme définies dans le document sur les objectifs à moyen terme ainsi que la stratégie exposée aux paragraphes 18 à 29 de l'introduction du Directeur général au Programme de Travail et Budget. Il désire toutefois que les divers éléments de cette politique et les investissements qui les concrétisent soient inscrits dans une conception globale du développement rural, développement rural qui doit viser une amélioration du taux d'emploi et des conditions de travail et de vie de l'ensemble de la population rurale.

Nous reconnaissons que le Directeur général a fait preuve d'une certaine modération dans sa proposition budgétaire. Toutefois, même si nous sommes de l'avis qu'il faut accorder une priorité au secteur agricole, nous devons insister sur la nécessité d'une saine et prudente gestion des moyens mis à disposition de l'Organisation avant que de songer à un accroissement notable du budget. A cet égard, un examen attentif du projet de budget nous amène à conclure qu'un effort supplémentaire de modération pourrait encore être fait.

Ainsi, nous constatons que 45 pour cent de l'accroissement réel du budget total provient de la mise en place proposée de 47 représentants FAO dans les pays avec toute l'infrastructure qui en découle. Même si l'on déduit de cet accroissement les économies réalisées par le PNUD, les charges réellement nouvelles qui découlent de cette innovation sont considérables. Leur utilité ne nous paraît pas démontrée en regard des services que l'on pourrait obtenir des représentants intégrés aux bureaux du PNUD, quitte à renforcer ces Conseillers Agricoles Principaux en cas de nécessité. Si nous devons admettre les décisions prises par le Conseil de juillet 1976 concernant la mise en place de 17 représentants FAO dans les pays, nous sommes en revanche plus que réticents quant à l'augmentation de leur nombre.

En ce qui concerne le Programme de Coopération Technique / FAO, nous reconnaissons son utilité. Il donne du muscle à l'activité de l'Organisation. Les projets PNUD/FAO exigent en moyenne environ 2 ans pour être élaborés et examinés avant de faire l'objet d'une décision. Il est dès lors évident que des actions décidées rapidement, même si elles ne font qu'amorcer ou compléter des actions de plus longue durée, sont hautement appréciables. Une aide apportée à temps est doublement utile !

Ceci dit, le Programme de Coopération Technique doit demeurer d'une ampleur limitée, compte tenu de ce que les Etats membres ont convenu dans le cadre du Consensus du PNUD, à savoir de fournir par le canal du PNUD l'essentiel de leur assistance multilatérale autre que proprement financière. Si un jour il devait s'avérer nécessaire d'apporter des ajustements au système en vigueur actuellement, il faudrait le faire après examen approfondi et dans le cadre approprié.

Tenant compte également du caractère encore expérimental du Programme de Coopération Technique, nous proposons que son volume annuel n'augmente pas en termes réels avant que ses résultats aient été évalués. Nous pensons à une évaluation par une instance extérieure à la FAO, comprenant des experts indépendants, provenant de pays en développement et de pays développés.

Ma délégation voudrait en outre attirer l'attention de la Conférence sur une décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa 24e session, et enterinée par l'ECOSOC à sa 63e session.

Il s'agit de la décision sur le rôle et les activités du PNUD.

J'aimerais relever ce point notamment à cause d'un passage critique sur le système de "programmation par pays", contenu dans le document "Examen des programmes de terrain 1976-77", aux paragraphes 2.51 et 2.52.

Le cycle de programmation quinquennal du PNUD y est mis en doute, et un appel y est fait pour une approche "plus pragmatique" de la programmation par pays.

Nous sommes certes en faveur d'une gestion réaliste et plus pragmatique des programmes FAO, mais pour autant que celle-ci respecte le cadre donné par la décision du Conseil d'administration du PNUD et de l'ECOSOC en juillet dernier.

L'examen des programmes de terrain de la FAO nous amène à constater avec satisfaction certains accents nouveaux, comme la responsabilité accrue confiée aux institutions nationales et aux experts nationaux dans la gestion des projets, ou encore la formation dirigée plus fréquemment vers les exploitants agricoles et vers les vulgarisateurs agricoles. En revanche, nous voudrions souligner une faiblesse persistante, à savoir que les experts de la FAO résident trop souvent dans les capitales, hors du périmètre d'action prévu pour eux.

Enfin, nous voudrions appuyer particulièrement les programmes de la FAO ayant des effets directs sur la situation alimentaire et l'emploi. Nous nous réjouissons en particulier des premiers résultats du Programmes d'assistance à la sécurité alimentaire, programme constituant une des applications concrètes de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire auquel une grande partie des Etats membres ont souscrit.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais souligner que si ma déclaration contient de nombreuses critiques, celles-ci doivent être comprises comme des contributions constructives à l'amélioration de notre Organisation. Nous tenons beaucoup à ce que la FAO puisse fournir une aide efficace aux Etats membres et un apport vigoureux dans la lutte pour le développement rural et l'alimentation saine de tous. Avec notre Directeur général, nous ne manquons pas d'être sur la bonne voie dans les années à venir.

Überreicht von der Abteilung für Landwirtschaft des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes.

Avec les compliments de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique.

Trasmesso dalla Divisione dell'agricoltura del Dipartimento federale dell'economia pubblica.

With the compliments of the Federal Division of Agriculture of the Swiss Ministry of Public Economy.

CH 3003 Berne, Mattenhofstrasse 5

g
a
u

~~##~~
~~GR~~
~~##~~
HB